



© YVES BRICQ

Contrairement à « Jacques le pelé » en son temps, Jean-Pierre Boland n'a pas à frémir au pied du chêne « final ».

Notre guide

Chaque samedi, des passionnés d'histoire locale nous apportent leur éclairage sur un nom de rue, de place, de hameau ou de lieu-dit de leur commune. On poursuit avec le lieu-dit « Chêne du pelé » à Burdinne, en compagnie de Jean-Pierre Boland (67 ans). Natif de Burdinne, ce bibliothécaire aujourd'hui retraité des FUNDP a entamé, dans les années 80, des recherches historiques sur son village. On lui doit d'ailleurs plusieurs publications : « Burdinne hier et aujourd'hui », « Burdinne, ses rues, ses habitants » et « Burdinne et ses combattants (1914-1918) ».

On y a pendu les « Dalton » burdinnois

BURDINNE

Le Chêne du pelé, dans la propriété du comte de Bergeijck, était le lieu d'exécution de malfrats fin du XVII^es., dont un certain « Jacques le pelé » qui lui laissera son nom.

« **C'**est un endroit à la limite de Burdinne et Lamontzée et qui est peu connu des Burdinnois. Rien ne l'identifie. Et d'ailleurs, même le comte Cédric de Bergeijck n'en avait pas connaissance alors qu'il est situé sur sa propriété. Je suis tombé dessus par hasard lors de recherches historiques sur le village. J'ai été intrigué par la mention du lieu-dit Chêne du pelé. » Féru d'histoire, le Burdinnois Jean-Pierre Boland allait véritablement mettre au jour un site naturel qui servait de lieu d'exécution au XVI^e et XVII^e siècles. « Sous le régime féodal, les condamnés à mort étaient pendus à un arbre ou à un gibet. »

Le récit en vieux français qui en ressort, après avoir « gratté » dans les archives de l'État à Liège, est digne d'un bon western. « Entre 1689 et 1692, on trouve dans les ar-

chives de la Cour de justice de Burdinne, plusieurs témoignages concernant souvent les mêmes personnages : Guillaume Lahaye et son beau-fils Mathieu Winanplanche. Cette bande masquée semait le trouble dans le village en se rendant coupable de faits assez violents comme le cambriolage au domicile du bourgmestre Jean de Hane ou un guet-apens dans un bosquet avec fusil et couteau, évoque Jean-Pierre Boland. Tous les mois, ils se retrouvaient devant le tribunal local. »

Jugés par les chanoinesses de Sainte Begge

Plusieurs membres des « Dalton » burdinnois seront jugés par la Haute Cour de Namur qui était représentée par Charles Dauvin alors seigneur de Burdinne, les chanoinesses du chapitre noble de Sainte Begge d'Andenne et Jean de Hane. Dès la sentence proclamée, les con-

damnés étaient amenés au gibet ou à l'arbre pour pendaison. Pour l'anecdote, il existait également un lieu semblable sur la route de Namur à la limite avec Hannêche où une sorcière a été pendue. De ce que Jean-Pierre Boland sait, les mises à mort étaient publiques pour faire exemple. Et il faut croire que cela a marché, puisqu'on n'a plus fait mention de cas de vandalisme après l'exécution d'un certain... « Jacques le pelé » en 1692. « Sans doute, l'appelait-on ainsi en rapport avec son apparence physique. Il n'était pas le leader de la bande des Winanplanche mais il apparaissait à un moment dans les archives en tant que témoin dans un procès. Il était alors âgé de 22 ans. Ce nom ne se trouve plus dans les registres de l'histoire de Burdinne, ni celui des Winanplanche non plus. » Privilège dont il se serait bien passé, « Jacques le pelé » laissera son nom au lieu de son

exécution. Il apparaît notamment sur le cadastre primitif (1818) et celui de Popp (1866), alors sous l'appellation « Chêne du pelé Jacques ». Par après, on parlera du Chêne de Jacques le pelé et finalement du Chêne du pelé tel que visible encore sur le cadastre actuel. « Les condamnés y étaient acheminés par des petits sentiers sans traverser le village ni longer le château qui n'avait alors pas son aspect actuel puisqu'il s'agissait

d'une grosse ferme qu'on appelait la cense de Rochée. » Jean-Pierre Boland est parvenu à resituer le lieu dans la propriété privée seulement accessible au public pour certains événements. Difficile néanmoins d'identifier exactement le chêne dans cette zone un peu dégagée du bois faisant face au château de Bergeijck. « Elle surplombe la Burdinale et, à l'époque, devait être visible des prairies en bas. »

FRÉDÉRIC RENSON



Le Chêne du pelé fait face au château du comte Éric de Bergeijck. Propriété inaccessible au public sauf événements.